

Honorable Jean BAMANISA SAIDI

Palais du peuple

Kinshasa/Lingwala

Tél. : 0818959001

E-mail:jeanbamanisa@yahoo.fr

Kinshasa, le 12 novembre 2008

Transmis Copie pour information:

- Aux Présidents des Groupes
Parlementaires

TOUS A KINSHASA

A l'Honorable Président
de l'Assemblée Nationale
Palais du peuple
à KINSHASA / LINGWALA

Concerne : *la proposition de la loi sur les armes légères et de petit calibre.*

Honorable Président,

Je reviens vers vous afin de vous sensibiliser une fois encore sur le danger encouru si la proposition de loi sur les armes légères et de petit calibre était adoptée.

En effet, comme je l'avais souligné lors de mon intervention lorsque notre collègue ZULU avait présenté sa proposition de loi, je me permets de revenir sur les points suivants :

1. La proposition évoque comme objet ***l'éradication*** du trafic d'armes.
2. Ces armes sont des vrais instruments de guerres, de petits calibres aux lances roquettes.

La proposition de loi préconise de légaliser l'importation, le stockage, la vente des armes de guerre en RDC au moment où notre pays est en phase post-conflits.

Plusieurs groupes d'influence se créent et sont puissants dans plusieurs domaines, tels les finances, les importations, le commerce, l'immobilier, etc. Des députés n'ont pas hésités de parler de la mafia, de la « camorra » en RDC. Des analyses plus profondes des systèmes d'influence jusqu'aux groupes armés reflètent combien l'Etat perd le contrôle dans plusieurs domaines.

.../...

Faut il alors que :

1. Notre Assemblée légalise la naissance d'un nouveau type de trafiquants tristement célèbres dans le monde, car fournisseurs d'armes aux groupes armées, tout comme aux armées nationales ?
2. Que nous les qualifions de commerçant ou de courtiers, ils restent des intermédiaires dans la fourniture d'armes, en transit ou pour les consommations locales.

Notre pays a connu des conflits pendant plusieurs années et d'autres conflits sont résurgents.

Aucun listing informatique et sécurisé n'existe, même pas celui des cartes d'identités. Comment alors croire que l'Etat pourra contrôler des armes en libre circulation ?

A-t-on oublié les torts causés par le trafic d'armes vers nos voisins ? Trafic organisé par les autorités politico militaires de l'époque.

Fau-il fragiliser nos gouvernants en les rendant responsables des méfaits qui découleront des tueries diverses, qui peuvent aller à des crimes de guerres ou des génocides, suite à des importations massives d'armes ?

Aussi, je propose de rejeter ou de postposer l'examen de cette proposition de loi.

- L'Etat doit garder le monopole d'importation d'armes de guerres ;
- Les permis d'armes d'autoprotection peuvent être délivrés par une Direction du Ministère de l'Intérieur.
- L'achat et l'importation peuvent être autorisés moyennant une licence.

Je vous remercie pour l'attention que vous accorderez à la présente.

Agréé, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments patriotiques

BAMANISA Jean SAIDI

Député National